

## TAXE D'APPRENTISSAGE 2022

La réforme de la formation professionnelle et de l'apprentissage introduite par la loi « Avenir Professionnel » du 5 septembre 2018 a modifié les règles applicables à l'ensemble du financement de la formation professionnelle.

Désormais les entreprises doivent verser :

- Une contribution unique à la formation professionnelle et à l'alternance (CUFPA) comprenant la contribution FPC et 87 % Taxe Apprentissage.
- Puis un « solde 13% » de la taxe d'apprentissage, directement aux écoles habilitées (figurant sur les listes d'habilitation préfectorales).

La MFR est habilitée à percevoir ce « solde de 13% ». Contre votre règlement, nous vous ferons parvenir un reçu libératoire conformément à la législation en vigueur.

Vous pouvez effectuer votre paiement dès à présent, celui-ci devant nous parvenir avant le 1er juin 2022.

CODE UAI : 0382938M

MFR de : MOIRANS

**Méthode de calcul du « solde 13% » de la TAXE D'APPRENTISSAGE 2022 :** ⇒ La

masse salariale de 2021 X **0,68 % (taxe apprentissage)** X 13% = "Solde 13%"

» Ce solde doit être versé à une école habilitée

### ENGAGEMENT DE VERSEMENT

**Votre entreprise**

Raison sociale : .....

SIRET : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Contact pour la taxe d'apprentissage : .....

Tel : ..... Mail : .....

Montant du versement : ..... €

Montant versé en don en nature à un CFA (éventuellement) : ..... €

Pour nous permettre de suivre votre contribution, nous vous remercions de bien vouloir nous retourner ce document dûment complété. Par mail : [elodie.rivier@mfr.asso.fr](mailto:elodie.rivier@mfr.asso.fr)

Pour toutes informations complémentaires nous contacter par téléphone au 04.76.35.41.60

#### RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

DOMICILIATION : CA SUD RHONE ALPES CENTRE AFFAIRES MOIRANS

TITULAIRE DU COMPTE : MFR MOIRANS 184 ROUTE DES BETHANIES 38430 MOIRANS

<u>CODE ETABLISSEMENT</u>	<u>CODE GUICHET</u>	<u>NUMERO DE COMPTE</u>	<u>CLE RIB</u>
13906	00089	54039665001	71

IBAN : FR76 1390 6000 8954 0396 6500 171

CODE BIC : AGRIFRPP839